

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 09-2025**

**SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2025**

**Bouclément du préavis N° 16-2020 - Requalification du ch.  
du Ruisselet - Aménagements routiers, mise en séparatif,  
renouvellement des conduites industrielles et création de servitudes  
de passage public au ch. du Ruisselet**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

En date du 18 novembre 2020, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 870'000.00 TTC destiné à couvrir les frais liés au préavis cité en titre.

Les travaux ont débuté en août 2021 et se sont achevés au cours de l'automne 2025 par le bouclage du réseau d'électricité basse tension au sentier de la Naz.

L'ensemble des objectifs a été atteint avec succès.

Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 812'835.32 TTC, ce qui représente une non-dépense de CHF 57'164.68 TTC.

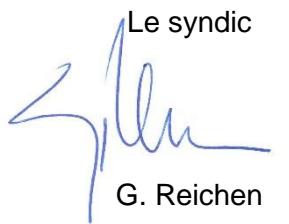
Il est à noter que des recettes de CHF 11'257.00 TTC provenant de participations aux frais de luminaires et de construction de la place containers sont à déduire de la dépense à amortir. Par conséquent, le total de la dépense nette de CHF 801'578.32 TTC imputé aux comptes du préavis N° 16-2020 sera amorti de la façon suivante dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
- b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
- c) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
- d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 3 décembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen

Le secrétaire



S. Cornuz

